

# ENTREPRISES



ASSURANCE  
SANTÉ  
COLLECTIVE

Une protection santé  
adaptée à vos salariés

SYNERGIE  
SANTÉ  
ADAPTÉO

Assurances et Services  
pour le développement des entreprises.

# La santé, un enjeu pour les entreprises dans un système en pleine évolution

## ●●● Les dépenses de santé pèsent dans le budget de vos salariés

Depuis ces dernières années :

- l'évolution des techniques de soins,
- les remboursements de certains médicaments,
- les dépassements d'honoraires,
- l'augmentation des frais dentaires et d'optique,

... rendent plus que jamais nécessaire une protection complémentaire santé innovante et adaptée aux besoins de chacun.

## ●●● Cette protection peut être un enjeu pour votre entreprise

- en proposant à vos salariés la mise en place d'une protection sociale complémentaire pour les fidéliser,
- tout en maîtrisant votre budget et en bénéficiant d'un cadre fiscal et social avantageux.

**Groupama vous propose des contrats complémentaires santé souples et adaptés pour répondre à ces besoins.**



**Avec Synergie Santé Adaptéo, vous avez la maîtrise de votre budget complémentaire santé tout en donnant la possibilité à vos salariés d'adapter leur niveau de garanties.**

### ●●● Le marché des PME

**Près des  
3/4**

**des PME proposent  
un contrat collectif.**

**6 PME  
sur 10**

**bénéficient  
d'une complémentaire  
santé d'entreprise.**

**94%**

**des salariés ont  
une complémentaire  
santé.**



### ●●● Pourquoi est-il avantageux de souscrire un contrat collectif dans le cadre de votre entreprise ?

- **Pour motiver et fidéliser vos collaborateurs**, au travers de modes de rémunération alternatifs.
- **Pour bénéficier de l'exonération de charges sociales sur la contribution de l'entreprise\***.  
Les cotisations de l'entreprise sont déductibles du résultat de l'entreprise\*.
- **Pour profiter de meilleurs tarifs** : grâce à la mutualisation des risques et aux avantages fiscaux et sociaux, à garanties équivalentes, vos salariés réalisent une économie par rapport à la souscription d'un contrat individuel.

*\*Selon les dispositions et limites fixées par la loi.*



**57% des entreprises jugent le dossier santé  
comme une priorité fondamentale ou forte.**

**81% des salariés estiment que la meilleure solution  
en matière de complémentaire santé est un contrat d'entreprise !**



### Une offre...

#### ●●● Simple

Vous disposez de **formules packagées** regroupant les garanties essentielles, avec des niveaux de couverture progressifs.

#### ●●● Complète

Des **garanties optiques et dentaires renforcées**, avec l'extension formule +, permettant des remboursements plus complets pour ces dépenses importantes.

#### ●●● Adaptée

Synergie Santé Adaptéo vous permet :

- d'offrir un **socle de protection** pour l'ensemble de vos salariés,
- de laisser à chaque salarié la possibilité de financer lui-même une **couverture additionnelle** qui correspond à ses attentes spécifiques.

### QUELQUES EXEMPLES

## 5 formules et la possibilité d'étendre les

**Synergie Santé Adaptéo  
vous est proposé selon dix niveaux  
de garanties progressives.**

En choisissant l'extension formule +, vos salariés  
bénéficient, en optique et en soins dentaires,  
de niveaux de garanties plus élevés.

**Formule 1 ou 2** Consultation d'un médecin spécialiste  
de secteur 2 dans le cadre du parcours de soins

<b>Coût réel de l'acte</b>	<b>45 €</b>	
Base de remboursement (BR) du RSB	23 €	
<b>Remboursement du RSB</b>	<b>15,10 €</b>	
<i>(70 % BR - 1 € de participation forfaitaire)</i>		
	Formule 1	Formule 2
<b>Remboursement</b>	<b>6,90 €</b>	<b>23 €</b>
<b>Synergie Santé Adaptéo</b>	(TM)	(100 % BR)
<b>Reste à la charge de l'assuré</b>	<b>23 €</b>	<b>6,90 €</b>

RSB : Régime Social de Base

# Les atouts de Synergie Santé Adaptéo

## ● ● ● Souscrivez Synergie Santé Adaptéo et faites bénéficier vos salariés de garanties qui complètent avantageusement le régime social de base :



- +** des **garanties originales** comme la prise en charge du lit accompagnant quel que soit l'âge de la personne hospitalisée...
  - +** des **garanties en lien avec les actions de prévention**, comme le remboursement de tous les vaccins ou de tous les moyens de contraception, prescrits et non remboursés par le régime social de base,
  - +** des **réseaux optique et dentaire partenaires**, qui permettent de meilleurs remboursements,
  - +** une **garantie "casse et réparation"** des prothèses dentaires réalisées chez un partenaire Groupama, pendant 10 ans.
- le **tiers payant** pour les dépenses pharmaceutiques, l'hospitalisation, les actes de laboratoire, la radiologie, l'optique (*dans le réseau Groupama*), les soins externes... Vos salariés n'ont plus de frais à avancer !
  - l'accès à des **techniques médicales de pointe** reconnues, comme la chirurgie oculaire, la procréation médicale assistée...
  - les **médecines douces** : ostéopathie et chiropractie,
  - les **services d'assistance utiles** au quotidien et pour faire face à l'imprévu, comme, par exemple, l'envoi d'une baby-sitter au domicile de l'affilié en cas de maladie imprévue de la nourrice agréée.

## garanties optique et dentaire en "formule +"

### Formule 4 + Achat d'un équipement optique pour un adulte

<b>Frais engagés</b>	<b>380 €</b>	
dont monture	180 €	
et verres	200 €	
<b>Remboursement du RSB</b>	<b>7,21 €</b>	
dont monture	1,85 €	
et verres	5,36 €	
<b>Remboursement Synergie Santé Adaptéo</b>		
Partenaire Groupama	Autre opticien	
dont monture	180 €	180 €
et verres	100 % du prix négocié*	80 €
<b>Reste à la charge de l'assuré</b>		
dont monture	0 €	0 €
et verres	0 €	112,79 €

### Formule 5 + Implantologie

(pose de racine, inlay-core sur implant et couronne céramique)

<b>Coût réel des soins</b>	<b>2 150 €</b>	
<b>Remboursement Synergie Santé Adaptéo</b>	Partenaire Groupama	Autre chirurgien dentiste
Pose de la racine et inlay-core sur implant	<b>800 €</b>	<b>400 €</b>
Couronne céramique	<b>354,75 €</b> (550 % BR)	<b>322,50 €</b> (500 % BR)
<b>Reste à la charge de l'assuré</b>	<b>995,25 €</b>	<b>1 427,50 €</b>

\*100 % du prix négocié : prise en charge intégrale des verres (hors traitement) sélectionnés par les opticiens partenaires et Groupama dans la limite de 2 verres par an et par personne.

● ● ● **En tant que chef d'entreprise, les choix qui s'offrent à vous...**

À partir de la formule de garantie socle que vous avez choisie, vous pouvez permettre à chacun de vos salariés d'augmenter son niveau de protection en optant, à sa charge, pour l'une ou l'autre des deux formules supérieures.

- 1 Vous choisissez la formule **socle** pour chaque collègue de salariés.
- 2 Vous sélectionnez le **type de cotisation** :
  - **famille**,
  - **adulte/enfant** (gratuité à partir du 3<sup>ème</sup> enfant), et éventuellement isolé/ménage.
- 3 Vous ouvrez, si vous le souhaitez, l'**option personnalisation** à vos salariés.

● ● ● **Des formalités d'inscription simplifiées pour vos salariés**

- **Aucune formalité médicale.**
- **Une prise de garantie immédiate.**
- Si vous avez opté pour une **solution personnalisable**, chaque salarié est alors invité à choisir son niveau de remboursement : formule **identique** à celle choisie par l'entreprise **ou** l'une des deux formules de niveau supérieur dont le surcoût est à sa charge.

**EXEMPLE**

Vous choisissez la Formule 2.  
Chacun de vos salariés a la possibilité de rester sur la Formule 2 ou de choisir la Formule 2 + ou 3. Il finance seul le surcoût de son option personnalisation.



**TÉMOIGNAGE**



“ En décidant d'adhérer à la Formule 4 + de Synergie Santé Adaptéo pour mes cinq salariés cadres, je leur offre des remboursements solides et en conséquence la sérénité au travail. Mes salariés ont des enfants et les remboursements élevés en orthodontie et en optique sont bien appréciés. Je dois souligner aussi que Synergie Santé Adaptéo a été un élément différenciant lors des recrutements. ”

*Brunilde, gérante à Nice d'une entreprise de services à la personne employant cinq salariées.*

“ Nous avons discuté avec mes employés, il y a déjà un moment, des avantages d'une complémentaire santé dans le cadre de l'entreprise. Les formules packagées de Synergie Santé Adaptéo m'ont convaincu et ont été finalement très simples à mettre en place. Merci à mon conseiller Groupama, à mes côtés pour les explications précises qu'il nous a fournies. ”

*Stéphane, gérant à Maubeuge d'une société de transport employant 16 salariés.*



**TÉMOIGNAGE**



**● ● ● Groupama vous accompagne dans la mise en place de votre contrat et met à votre disposition :**

**● un guide pratique employeur qui présente notamment :**

- les principaux atouts de l'offre destinée à vos salariés,
- la mise en place de votre contrat,
- l'affiliation de vos salariés,
- le cas particulier du maintien des garanties en cas de suspension du contrat de travail,
- le règlement des cotisations,
- la gestion des prestations,
- l'environnement fiscal et social de l'offre.

**● un livret pour chacun de vos salariés qui détaille :**

- le fonctionnement du tiers payant,
- les modalités d'utilisation des réseaux optique et dentaire,
- les formalités à accomplir pour les remboursements,
- les prestations versées,
- les différents services à leur disposition.

## ● ● ● La protection sociale complémentaire, un métier premier pour Groupama

- Près de trois millions de personnes couvertes en santé.
- Première mutuelle d'assurance.
- Troisième assureur des PME-PMI.

## ● ● ● Votre conseiller Groupama est présent à vos côtés...

- Pour vous apporter l'aide indispensable à la mise en place de votre protection sociale.
- Pour vous informer régulièrement des nouvelles obligations conventionnelles en vigueur s'imposant à votre entreprise...
- Pour vous accompagner et faire un bilan complet de votre protection sociale :



La **souscription simultanée** par votre entreprise de ces contrats Groupama vous permettra de bénéficier de **tarifs encore plus compétitifs**.

